

Table des matières

AVANT-PROPOS

Recul de civilisation ? Ne jetons pas les droits et libertés avec la peau des terroristes...

7

Patrick HENRY

INTRODUCTION

La démocratie, les mots, la procédure

13

Manuela CADELLI

1. Un rouleau compresseur normatif

13

2. Les mots du politique

15

3. Un contexte budgétaire et un double aveu de faillite

19

Les nouveaux magistrats ou le magistrat : une espèce en voie de disparition ?

21

Sophie DEBELLE

Introduction

21

Section 1

La loi «pot-pourri II»

21

Section 2

Entre pragmatisme et idéalisme : le parquet schizophrène

25

§ 1. Juriste de parquet – magistrat : le jeu des cinq erreurs

26

A. Le recrutement

26

B. La formation

27

C. L'évaluation

28

D. Le privilège de juridiction

29

E. L'indépendance

29

1. L'action publique

30

2. Les compétences d'avis

31

3. L'indépendance nécessaire

32

§ 2. Le rôle et le choix de vie du juriste de parquet	34
A. Les compétences des juristes de parquet en matière de poursuites	36
B. Les compétences des juristes quant aux actes relevant du ministère public	37
C. Les compétences d'avis du ministère public assumées par les juristes de parquet	37
Conclusion – Demain : un pragmatisme idéal ?	37

La réforme de l'enquête préliminaire : peau de chagrin ou <i>requiem</i> pour l'instruction ?	39
Adrien MASSET et Pierre MONVILLE	

Introduction	39
---------------------	----

Section 1	
Modifications relatives à l'information pénale	41
§ 1. Modifications relatives à la mini-instruction (art. 28 ^{septies} C.I.Cr.)	41
A. Extension du champ d'application à la perquisition	41
B. Pluralité de requêtes	43
C. Droit d'accès au dossier ?	43
D. Appréciation	44
§ 2. Modification relative au régime des saisies	44

Section 2	
Modifications relatives à l'instruction judiciaire	45
§ 1. Modification relative au repérage et à la localisation des télécommunications (art. 88 ^{bis} C.I.Cr.)	45
§ 2. Modifications relatives aux écoutes téléphoniques	46
A. Abrogation de la sanction de nullité (art. 90 ^{quater} C.I.Cr.)	46
B. Centralisation des réquisitions en matière de téléphonie auprès d'un service spécialisé de la police fédérale (art. 90 ^{quater} C.I.Cr.)	50
C. Retranscription des écoutes (art. 90 ^{sexies} et 90 ^{septies} C.I.Cr.)	50
§ 3. Protection des témoins (art. 103 C.I.Cr.)	52
§ 4. Modifications relatives aux procédures de contrôle de l'instruction	52
A. Abrogation du contrôle des détentions préventives de longue durée (art. 136 ^{ter} C.I.Cr.)	52
B. Suppression du pourvoi immédiat contre les arrêts rendus par la chambre des mises en accusation en application des articles 135, 235 ^{bis} et 235 ^{ter} du Code d'instruction criminelle (modification de l'article 420 C.I.Cr.)	52

Section 3	
Droit transitoire	55
Section 4	
À quoi ressemble l'enquête préliminaire après la loi «pot-pourri II»?	56
§ 1. Situation du juge d'instruction	56
§ 2. Situation du ministère public	57
§ 3. Situation des parties	57
Conclusion	58
 Nouveautés en matière de détention préventive ou les droits de la défense à prix bradés : une fausse bonne affaire ?	61
Olivier MICHIELS et Ludivine KERZMANN	
 Introduction : «<i>Better with less</i>» ou un système remodelé à l'aune d'objectifs essentiellement budgétaires	61
Section 1	
La détention préventive durant la phase d'instruction	63
§ 1. Les délais de contrôle de la détention préventive	63
A. Le système tel qu'il existait avant l'adoption de la loi du 5 février 2016	63
1. <i>Présentation générale</i>	63
2. <i>Les délits et les crimes correctionnalisables</i>	64
3. <i>Les crimes non correctionnalisables</i>	64
B. Le nouveau système	65
1. <i>Un régime harmonisé pour toutes les différentes catégories d'infractions</i>	65
2. <i>La suppression de la possibilité de déposer une requête de mise en liberté</i>	68
§ 2. Les voies de recours	69
A. Le système antérieur à l'adoption de la loi du 5 février 2016	69
B. Le nouveau système : limitation de la possibilité de pourvoi en cassation direct contre l'ordonnance de maintien de la détention préventive	69
§ 3. La suppression du contrôle des instructions de longue durée	70
A. Le contrôle des détentions préventives de longue durée avant l'entrée en vigueur de la loi «pot-pourri II»	70
B. La suppression du contrôle des détentions préventives de plus de six mois	71

Section 2

La détention préventive au stade du règlement de la procédure	72
§ 1. Le sort de la détention préventive sous surveillance électronique	72
A. Le système tel qu'il existait avant la réforme «pot-pourri II» et l'enseignement de l'arrêt de la Cour de cassation du 11 février 2015	72
B. Le nouveau système	73
§ 2. L'élection d'adresse de l'inculpé remis en liberté	74
A. Le système antérieur à la loi «pot-pourri II»	74
B. Le nouveau système	74

Section 3

La détention préventive après dessaisissement du juge d'instruction	75
§ 1. Le droit de déposer une requête de mise en liberté	75
A. Le système antérieur à la loi du 5 février 2016	75
B. Le nouveau système	76
§ 2. L'appel dirigé par le ministère public contre une ordonnance de prise de corps sans exécution immédiate	77
§ 3. La possibilité pour le juge du fond de décerner un mandat d'arrêt	78
A. Le système antérieur : le défaut de l'inculpé lors d'un acte de procédure	78
B. Le nouveau système	78

Section 4

Le droit transitoire	80
§ 1. Les délais de contrôle de la détention préventive	80
§ 2. Les autres dispositions relatives à la détention préventive	81
Conclusion : essai d'évaluation du nouveau système	81

L'effet papillon de la généralisation de la correctionnalisation	83
Damien VANDERMEERSCH	

Introduction	83
---------------------	----

Section 1

La faculté de correctionnaliser tous les crimes sans exception (art. 121 de la loi)	83
§ 1. Un pas de plus vers la suppression de la cour d'assises ?	84
§ 2. L'absence de critère légal clair	86
§ 3. Une différence de traitement non justifiée ?	89

Section 2

Les effets de la généralisation de la correctionnalisation sur les règles de droit pénal 90

- § 1. L'introduction d'une nouvelle peine de réclusion de 30 à 40 ans et de nouveaux paliers dans l'échelle des peines après admission de circonstances atténuantes (art. 2, 6 et 17) 91
- § 2. La neutralisation des effets secondaires sur la répression de la tentative et de la complicité (art. 13 et 16) 94
- § 3. L'adaptation du maximum en cas de concours matériel d'infractions (art. 15 de la loi) 95
- § 4. La modification des règles relatives à la récidive (art. 14) 95
- § 5. L'extension du champ d'application de la mise à disposition du tribunal de l'application des peines obligatoire (art. 11) 98
- § 6. L'adaptation des articles 31 à 33*bis* du Code pénal concernant la peine accessoire d'interdiction de certains droits civils et politiques (art. 7 à 10) 99
- § 7. L'adaptation du champ d'application de la suspension du prononcé, de la peine de travail et de la peine de probation (art. 12, 36 et 51) 99
- § 8. Les effets sur la peine en cas de cause d'excuse de provocation (art. 25) 100
- § 9. La prescription de la peine (art. 19) 101
- § 10. L'exécution des peines (art. 151) 101

Section 3

Les effets de la généralisation de la correctionnalisation sur les règles de procédure pénale 101

- § 1. L'absence de modification de la procédure applicable au tribunal correctionnel appelé à juger les crimes antérieurement non correctionnalisables 101
- § 2. Les effets sur les délais de prescription de l'action publique (art. 59) 103
- § 3. La succession de trois régimes différents applicables au maintien de la détention préventive de la personne inculpée des crimes antérieurement non correctionnalisables (art. 127 à 140) 105
- § 4. La saisine du juge d'instruction 106
- § 5. Incidence sur la procédure de règlement de juges 107

Conclusion 108**La reconnaissance préalable de culpabilité** 111

Christian DE VALKENNEER

Section 1

Le champ d'application de la procédure 113

- § 1. Le champ d'application matériel 113
- § 2. Les parties concernées 115
- § 3. Le moment de la reconnaissance préalable de culpabilité 116

Section 2	
Le déroulement de la procédure	117
§ 1. L'initiative de la procédure (art. 216, § 1 ^{er} C.I.Cr.)	117
§ 2. La reconnaissance de culpabilité (art. 216, § 3 C.I.Cr.)	117
§ 3. La phase de négociation	118
§ 4. La convention	120
§ 5. Le sort des pièces de la négociation jusqu'à l'homologation ou en l'absence de celle-ci	122
Section 3	
L'homologation (art. 216, § 4 C.I.Cr.)	123
§ 1. La saisine du juge du fond	123
§ 2. L'homologation	124
Section 4	
Application de la loi dans le temps	126
 La reconnaissance préalable de culpabilité : <i>just a deal</i>?	
Une occasion à ne pas manquer, mais un virage à bien négocier	127
Thierry MOREAU	
 Introduction	127
Section 1	
Quelques avantages, dangers et difficultés de la justice pénale de type <i>plea bargaining</i>	129
Section 2	
Quelques réflexions par rapport à la mise en œuvre de la reconnaissance préalable de culpabilité	135
§ 1. Un nécessaire changement de mentalités	135
§ 2. La responsabilité du ministère public d'optimiser le recours au plaider coupable	138
§ 3. Droits ou faveurs ?	139
§ 4. Les garanties d'une négociation respectueuse des droits de l'homme	141
§ 5. La place de la victime et celle des assureurs	146
Conclusion	148

La phase de jugement et les voies de recours : éléments neufs 149
 Nathalie COLETTE-BASECQZ et Élise DELHAISE

Section 1

La procédure devant les juridictions de jugement en première instance 149

- § 1. Devant le tribunal de police 149
 - A. Compétences du ministère public 149
 - B. Déroulement de la procédure 150
 - 1. *Validité de la citation en cas de remise ou de mise en continuation à une date fixe* 150
 - 2. *Dépôt et communication de conclusions* 151
 - 3. *Comparution en personne ou par avocat, défaut et opposition* 157
 - 4. *Convention actant la reconnaissance préalable de culpabilité* 157
- § 2. Devant le tribunal correctionnel 158
- § 3. Devant la cour d'assises 158
 - A. Délibéré conjoint de la cour et des jurés sur la culpabilité 158
 - B. Maintien des modalités de vote 160
 - C. Motivation de la décision sur la culpabilité 160
 - D. Opposition contre un arrêt de condamnation prononcé par la cour d'assises 161

Section 2

Les voies de recours 161

- § 1. L'opposition 161
 - A. L'opposition contre des jugements rendus par le tribunal de police 162
 - B. L'opposition contre des jugements rendus par le tribunal correctionnel 162
 - 1. *La codification de règles existantes* 162
 - 2. *L'opposition non avenue* 164
 - 3. *Le désistement et la limitation de l'opposition* 165
 - 4. *Les recours contre la décision sur opposition* 165
 - C. L'opposition contre des arrêts rendus par la cour d'appel 166
 - D. L'opposition contre des arrêts rendus par la cour d'assises 166
- § 2. L'appel 166
 - A. L'appel des jugements rendus par le tribunal de police 166
 - B. L'appel des jugements rendus par le tribunal correctionnel 167
 - 1. *La forme de l'appel principal* 167
 - 2. *Les délais* 170
 - 3. *La procédure en appel* 172
 - 4. *Le désistement et la limitation de l'appel* 175
- § 3. La suppression du pourvoi en cassation immédiat portant sur les arrêts non définitifs statuant sur la base des articles 135, 235*bis* et 235*ter* du Code d'instruction criminelle 176

§ 4. La réouverture de la procédure à la suite d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme	177
Section 3	
La signification d'une citation ou d'un jugement par défaut à une personne sans domicile connu	177
Section 4	
L'entrée en vigueur	178
Conclusion	179
 L'individualisation dans le prononcé et l'exécution de la peine : machine arrière toute ?	181
Marie-Aude BEERNAERT	
Section 1	
Les peines autonomes de travail de probation et de surveillance électronique	181
Section 2	
La suspension du prononcé de la condamnation	185
Section 3	
Le sursis	187
§ 1. De nouvelles exclusions	187
§ 2. Condition relative aux antécédents assouplie pour le sursis probatoire	189
Section 4	
Le nouveau statut juridique externe des condamnés sans droit de séjour	190
§ 1. L'impossibilité d'encore bénéficier de la plupart des modalités prévues par la loi relative au statut juridique externe	191
§ 2. La mise en liberté provisoire en vue de l'éloignement du territoire : un régime revu et complété	194
§ 3. Le rapatriement au (presque) terme de la peine : plus tôt mais plus sévère	195
§ 4. Au final : une instrumentalisation du statut juridique externe pour faciliter la gestion des mesures d'éloignement?	196
En guise de conclusion	196

**QUELQUES RÉFLEXIONS DE PRATICIENS
SUR LA LOI DU 5 FÉVRIER 2016**

Discussion : l'extension de la mini-instruction à la perquisition	201
Hervé LOUVEAUX	
1. Concrètement, cette mesure peut-elle être efficace ?	201
2. L'autosaisine du juge d'instruction : quand et à quelles conditions ?	204
Conclusion	206
 Réflexions et regard d'un praticien à l'occasion des funérailles du jury populaire	 207
Thierry BAYET	
1. Alors : recul ou non de civilisation ?	207
2. La Justice se réforme au terme de la loi du 5 février 2016	211
 Quelques réflexions d'un praticien	 213
Marc NÈVE	
1. Le déplacement du centre de gravité de la procédure pénale	213
2. La défiance à l'égard d'un juge plus démuni	215
3. Une logique d'exclusion à l'égard de justiciables plus vulnérables	217